

RÉINSCRIPTIONS

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

1.CALENDRIER DES RÉINSCRIPTIONS

Les réinscriptions auront lieu les mardis et vendredis de 8 h 00 à 10 h conformément au calendrier suivant. Il est impératif de respecter le calendrier pour la bonne organisation des réinscriptions. Les parents viendront par classe comme suit :

| Classes 18 - 19 | Dates des réinscriptions | Entrée en... Pour 19- 20 | Classes 2018 - 2019 | Dates des réinscriptions | Entrée en... Pour 19- 20 |
|-----------------|--------------------------|--|------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| MPS1 | 15 Mars 2019 | Maternelle Moyenne section (MMS) | CE1 I | 30 Avril 2019 | Cours Élémentaires Deux (CE2) |
| MPS2 | 19 Mars 2019 | | CE1 II | 03 Mai 2019 | |
| | | | CE1 III | 07 Mai 2019 | |
| MMS1 | 22 Mars 2019 | Maternelle Grande section (MGS) | CE2 I | 10 Mai 2019 | Cours Moyens Un (CM1) |
| MMS2 | 26 Mars 2019 | | CE2 III | 17 Mai 2019 | |
| MGS1 | 29 Mars 2019 | Cours Préparatoires (CP) | CM1 I | 21 Mai 2019 | Cours Moyens Deux (CM2) |
| MGS2 | 02 Avril 2019 | | CM1 III | 28 Mai 2019 | |
| CP1 | 05 Avril 2019 | Cours Élémentaires un (CE1) | | | |
| CP2 | 09 avril 2019 | | | | |
| CP3 | 12 Avril 2019 | | | | |

Pour les réinscriptions, nous vous prions de respecter scrupuleusement le calendrier prévu. Les parents ayant plusieurs enfants à réinscrire à l'École pourront le faire aux dates qui les concernent (par classe). Les parents ayant des enfants au collège/lycée et à l'école procéderont aux formalités de réinscription en deux temps à l'école d'une part puis au collège d'autre part : L'école et le collège/lycée étant deux établissements distincts situés l'un à côté de l'autre formant un groupe scolaire.

Les nouvelles inscriptions en maternelle petite section (enfants nés en 2016) se feront les 15,19 février et 12 mars 2019 de 8h00 à 10h. Les inscriptions des nouveaux élèves des autres niveaux de classe (de la moyenne section au CM2) se feront les 04 07 et 11 Juin 2019 de 8h00 à 10h.

2.FORMALITES DE RÉINSCRIPTION

Pour effectuer les formalités de réinscription de votre enfant, vous devrez obligatoirement :

1° Télécharger [les documents](#) sur le site de l'école, les imprimer et les compléter afin de les présenter lors de la réinscription.

2° Vous munir de :

- 6 photos
- Un relevé d'identité bancaire
- Une petite enveloppe timbrée au tarif en vigueur portant votre adresse (nom et classe de l'enfant au verso)
- Pour les frais d'inscription : 185 € en espèces ou par chèque à l'ordre de « OGEC du Séminaire Collège »
- Pour la coopérative : 30 € en espèces ou par chèque à l'ordre de « Ti Gaïac »
- Un certificat de baptême (pour l'entrée en classe de CM1 ou CM2 pour le dossier de communion : ce document est obligatoire pour les élèves inscrits pour la Première communion)